

## AVIS D'ATTRIBUTION

Pouvoir adjudicateur :

**MAIRIE DE ROCHEFORT DU GARD**

Hôtel de Ville

Place du Lavoir

30650 ROCHEFORT DU GARD

Téléphone : 04.90.26.69.00

<http://www.ville-rochefortdugard.fr>

[mairie@rdg30650.fr](mailto:mairie@rdg30650.fr)

Objet du marché : **Établissement de levés topographiques et prestations diverses de géomètre**

Numéro du marché : 23.022

- Critère Prix des prestations pondéré à 50 % (Au vu du montant total du BPU)

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante : Formule inversement proportionnelle, soit : Note = (montant HT le moins élevé) / (montant HT proposé pour cette offre) X note maxi

- Critère Valeur technique pondéré à 50 % (Au vu du mémoire technique)
  - Méthodologie et moyens techniques : Compréhension et appropriation de la mission (approche globale, connaissance du contexte et adéquation de la démarche proposée aux objectifs poursuivis, capacité à s'approprier les travaux existants) (10 points)
  - Moyens humains mis à disposition (composition de l'équipe) (4 points)
  - Références dont expériences similaires (6 points)

### Modalités de notation :

- Sans rapport avec la prestation, non remis ou non renseigné : 0 point
- Insatisfaisant : 25% de la note : Les propositions faites par le candidat ne correspondent pas aux attentes de la commune
- Passable : 50% de la note : Les propositions faites par le candidat correspondent partiellement aux attentes de la commune
- Satisfaisant : 75% de la note : Les propositions faites par le candidat correspondent en majorité aux attentes de la commune
- Très satisfaisant : 100% de la note : Les propositions faites par le candidat correspondent en totalité aux attentes de la commune

Type de procédure : Procédure adaptée

Titulaire Lot n°1 : Relevés et prestations topographiques

**SELARL ALPILLES TOPOGRAPHIE**

17 avenue Albin Gilles

13210 SAINT-REMY DE PROVENCE

Date d'attribution : 19/12/2023

Titulaire Lot n°2 : Foncier

**SELARL ALPILLES TOPOGRAPHIE**

17 avenue Albin Gilles

13210 SAINT-REMY DE PROVENCE

Date d'attribution : 19/12/2023

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/01/2024

Procédures de Recours : Le Tribunal Administratif de Nîmes est compétent pour tout litige concernant la passation ou l'exécution de cet accord-cadre